



SAISON 2025–2026

Chers athlètes, futurs athlètes et parents d'athlètes,

L'engagement des athlètes pour leur sport ne peut se réaliser sans un encadrement solide et régulier. Tous les encadrants et membres du bureau du club sont des bénévoles : parents d'athlètes ou athlètes comme vous. Pour bien fonctionner, votre club demande à **chaque famille d'athlète s'impliquer à 3 reprises sur le calendrier annuel** :

- PARENTS D'ENFANT A L'ECOLE D'ATHLETISME et POUSSINS : vous indiquerez dans le dossier vos disponibilités sur 3 séances, durant lesquelles vous viendrez en soutien des entraîneurs pour encadrer les groupes d'athlètes.
- ATHLETES MAJEURS et PARENTS D'ATHLETES MINEURS A PARTIR DE BENJAMINS : vous vous engagez à participer à au moins 3 manifestations / déplacements en compétition (participation aux équipes des jurys^(1 et 2) ou accompagnement des athlètes sur les stadiums, organisation/installation des compétitions maison)

Nous mettrons en place un agenda partagé afin de faciliter la gestion des séances et le calendrier des compétitions est envoyé à tous (mail de contact à indiquer au dossier).

Il est même possible de devenir entraîneur⁽¹⁾ : **si vous êtes intéressé(e) ou curieux(se), venez nous en parler ou bien contactez nous à : aurillac.athletisme@gmail.com**

Eric DAUVER,

Président d'Aurillac Athlétisme

(1) Chaque parent peut demander à participer aux sessions de formations financées par le club pour devenir juge ou acquérir des notions d'entraînement ; les formations sont organisées dans toute la Région AURA mais certaines peuvent l'être à Aurillac.

(2) Lors des compétitions, les organisateurs conditionnent l'inscription d'un club à un nombre d'accompagnants que ce club peut fournir : par exemple, il faut amener 2 juges pour 10 athlètes inscrits. Si le quota d'accompagnants n'est pas atteint, le club est écarté de la compétition et donc contraint d'annuler, ce qui représente une grande déception pour nos athlètes. Pour que cela n'arrive pas, vous êtes sollicités pour chaque compétition.

Avant de vous lancer dans une formation de juge, vous pouvez occuper des postes demandant peu d'expertise, comme ratisser le sable du sautoir ou ramasser les poids sur l'aire de lancer, ce qui peut vous permettre un 1er contact avec cette fonction.

3- FICHE MEDICALE à remplir par l'adhérent majeur ou le représentant légal pour les mineurs

Je soussigné(e) _____ autorise les responsables du club d'Aurillac Athlétisme à prendre les mesures nécessaires concernant

mon état de santé l'état de santé de mon enfant

en cas d'accident survenu dans l'exercice des activités du club et à faire pratiquer en cas d'urgence toute intervention chirurgicale jugée nécessaire par le corps médical.

N° de sécurité sociale _____

Nom et adresse de la mutuelle _____

Traitement médical particulier _____

Allergies éventuelles (indiquer aucune si inexistantes) _____

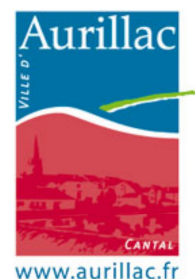
Il est important de tenir le bureau du club informé de tout changement dans ces informations et de faire suivre une éventuelle ordonnance en compétition, en cas de contrôle anti-dopage.

Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs à remplir par le représentant légal

Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné (e) _____, en ma qualité de (père/ mère/ autre) _____, autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang sur le/la mineur(e) susnommé(e).

Fait à _____ Le _____

Signature



4- Cotisation Saison 2025- 2026

	NE(E) EN	CATÉGORIE	COTISATION ANNUELLE
<input type="checkbox"/>	2017 ET 2018	Éveil athlétique	100 €
<input type="checkbox"/>	2015 ET 2016	Poussin	100 €
<input type="checkbox"/>	2013 ET 2014	Benjamin	110 €
<input type="checkbox"/>	2011 ET 2012	Minime	110 €
<input type="checkbox"/>	2009 ET 2010	Cadet	120 €
<input type="checkbox"/>	2007 ET 2008	Junior	120 €
<input type="checkbox"/>	2006 À 2004	Espoir	120 €
<input type="checkbox"/>	1990 À 2003	Senior	120 €
<input type="checkbox"/>	1989 ET AVANT	Master	120 €

Catégorie demandée

Montant de la cotisation

Equipement aux couleurs du club :

Pour les enfants en éveil athlétique (EA) et en Poussins (PO) : un tee-shirt au logo du club est en vente à 10,00 €, sans obligation d'achat.

Pour les catégories Benjamins à Master le maillot aux couleurs du club est obligatoire en compétition ; nous le vendons 25,00 €.

Une veste de survêtement est aussi disponible cette année au prix de 30,00 €

BON DE COMMANDE				
Equipement	Prix	Taille	Nombre	Montant à régler
Tee shirt EA PO	10,00 €			
Maillot benjamin à master	25,00 €			
Sweat	30,00 €			
TOTAL				

Je passe commande des articles ci-dessus et ajoute le montant de ma commande d'un total de € au règlement de la cotisation.

Fait à Le

Signature

TRÈS IMPORTANT: Certificat médical ou questionnaire médical FFA ?

Le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports par décret du 24 août 2016 et arrêté en date du 20 avril 2017 a modifié la réglementation portant sur la présentation du certificat médical pour pratiquer un sport, ainsi : en ce qui concerne le renouvellement des licences, un certificat ne sera exigé qu'une fois tous les trois ans pour les athlètes majeur (au lieu d'une fois par an). Les 2 autres années, le licencié remplira un questionnaire de santé lui permettant de déceler d'éventuels facteurs de risques, qui nécessitera, le cas échéant, une visite médicale annuelle. Sinon, il attestera auprès de la fédération que tel n'est pas le cas.

Comment fait-on en pratique ?

- **Première licence FFA pour les athlètes mineurs** : fournir **obligatoirement** un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme **y compris en compétition**, datant de moins de 6 mois au 01/09/2025 (ou faire remplir par le médecin traitant, le coupon ci-dessous) ;

- **Pour les renouvellement de licence ou mutation** :

- Connectez-vous à votre Espace licencié (<https://si-ffa.fr/Siffa-Acteur2>) ou suivez le lien contenu dans le mail reçu de ffathletisme@email.athle.fr en juin 2025.
- Vérifiez vos coordonnées et suivez le parcours de prévention santé. Si besoin, consultez un médecin pour obtenir un certificat médical

En cas de difficultés, une documentation d'aide est disponible sur simple demande à aurillac.athletisme@gmail.com

Partie réservée au médecin de votre choix :

Certificat médical

Je soussigné(e), Docteur _____ certifie que l'état de santé de
_____ né(e) le _____
ne présente pas de contre-indications à la pratique de l'athlétisme, y compris en
compétition.

Fait à _____ Le _____

Signature et cachet du médecin

ENGAGEMENT DES FAMILLES
AU FONCTIONNEMENT DU CLUB

Aurillac Athlétisme est un club constitué uniquement de bénévoles qui ne peut fonctionner que grâce à mon engagement auprès des athlètes lors des entraînements ou sorties en compétition. Je m'engage donc à donner au minimum TROIS dates précises de disponibilité ou TROIS périodes durant lesquelles le club pourra m'appeler :

> pour participer à des entraînements (parents d'athlète en école d'athlétisme ou poussins)

> à un évènement inscrit au calendrier envoyé par le club (athlète majeur ou parent d'athlète mineur à partir de benjamin) :

Je, soussigné,

M. / Mme (nom, prénom)

parent de l'athlète

catégorie de l'athlète :

m'engage à être présent(e) les :

-
-
-
-
-

Fait à.....

Le.....

Signature

(précédée de la mention lu et approuvé)

RÈGLEMENT INTERIEUR

1. INSCRIPTIONS

La saison commence le 1^{er} septembre et s'achève le 31 août de l'année suivante.

La date limite d'inscription est fixée au 14/09/2025 (date retour du dossier complet) ne sera en aucun cas étendue et devra être respectée.

La licence sera validée lorsque le club détiendra :

- Un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition ou le questionnaire médical FFA s'il répond aux critères
- La fiche d'inscription et d'adhésion complétée
- Le règlement de la cotisation annuelle correspondant à la catégorie d'âge
- Le règlement intérieur signé par les athlètes et les parents pour les athlètes mineurs.

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité en cas d'accident, tout athlète non licencié (n'ayant pas rapporté son dossier complet et sa cotisation) se verra refuser l'accès à l'entraînement et ne sera donc plus sous la responsabilité du club.

2. ENTRAÎNEMENTS

- Le club d'athlétisme est ouvert à tous les membres à jour de leur cotisation
- Les séances se déroulent sur les installations comportant chacune un règlement spécifique que chaque adhérent est tenu de respecter scrupuleusement.
- Les installations sont :
 - la piste d'athlétisme de la Ponétie et le complexe sportif environnant,
 - le gymnase du collège de la Ponétie, utilisé l'hiver ou en cas d'intempéries (sauf vacances scolaires)
- Les entraînements auront lieu aux horaires donnés par les entraîneurs lors de la journée d'inscription le 6 septembre 2025.

A noter que ces horaires sont susceptibles d'évoluer en fonction de la météo.

- Lors des séances d'entraînement, la présence d'un membre de l'encadrement technique ou d'un dirigeant est obligatoire..
- Les parents sont tenus :
 - De vérifier cette présence avant de laisser l'enfant
 - De venir chercher l'enfant au stade ou au gymnase en fin de séance
- Les séances d'entraînement sont destinées à l'apprentissage et à la pratique d'activités physiques. L'assiduité est essentielle, les progrès n'étant possibles que dans la mesure où les séances sont suivies régulièrement.
- Tout licencié auteur d'un manque de respect envers un entraîneur, un dirigeant ou un autre licencié ou ne respectant pas les règles de sécurité relatives aux activités pratiquées, s'expose à des sanctions. Si ces conditions n'étaient pas respectées au bout de 3 rappels, le club se réserverait le droit d'exclure définitivement l'athlète sans remboursement de la licence.

3. COMPÉTITIONS

- Les rencontres sont choisies avec le concours des entraîneurs.

Chaque licencié s'engage à concourir tout au long de la saison à 2 compétitions au minimum afin d'être prioritaire la saison suivante pour sa réinscription.

- Les calendriers sont mis en ligne sur le site à l'avance afin de réserver les dates
- La réponse écrite (par mail par exemple) aux convocations ou l'inscription sur le site du club dans les délais est indispensable pour une bonne coordination des transports. La non-participation doit être signalée au plus tôt aux dirigeants.
- Le port de la tenue du club est obligatoire en compétition. Le maillot est vendu par le club. Les chaussures à pointes sont souhaitables en compétition à partir de la catégorie benjamin-benjamine.
- Les déplacements s'effectuent le plus souvent en voitures, parfois en car, les départs ont lieu à la Maison des Sports de la Ponétie, les horaires sont indiqués sur les convocations
- Lors des déplacements en compétition, en voiture ou en car, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire. Si, en cas de contrôle routier, le manquement à cette règle est constatée, l'amende afférente sera à la charge de l'athlète ou de ses parents.

4. DROIT À L'IMAGE

Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

5.- LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS (LOI DU 6 JANVIER 1978) :

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. À cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@athle.fr

Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

J'accepte la transmission des informations Je refuse la transmission des information

Le bureau d'AURILLAC ATHLETISME

A..... Le

Signature précédée de la mention lu et approuvé

L'athlète

Les parents pour les mineurs